



# DOMAINES :

## NOS MISSIONS EN DANGER

## NOS COMPETENCES MEPRISEES :

# AGISSONS !

Dans son discours du 15 mai 2013, le précédent ministre, Bernard Cazeneuve, rendait hommage au saccage des services publics d'Etat à travers la RéATE (dispositif RGPP) effectué sous l'ère SARKOZY, et annonçait l'approfondissement du fonctionnement des services de l'Etat selon les critères de rentabilité du secteur privé, en particulier en matière d'immobilier.

Concernant l'externalisation du service des Domaines, il précisait : «une telle autonomisation me paraît prématurée». Loin d'être écartée à terme, elle constitue l'objectif à atteindre.

Actuellement, sous le feu de la démarche stratégique, la DG est en train de procéder à une réorganisation de grande ampleur, sans principe directeur d'ensemble apparent, au niveau national et de métiers : tout est possible, y compris une découpe " par appartement " avant une externalisation voire des abandons de missions et d'implantations géographiques. Le groupe de travail national du 20 octobre dernier s'inscrivait dans cet objectif, ignorant les demandes des agents. Pour cette raison, la CGT et les autres organisations syndicales ont quitté le groupe de travail (cf communiqué de la CGT).

Dans le contexte de la fusion il est impératif, afin que les missions restent assurées correctement, d'élaborer une vision d'ensemble des services des Domaines, d'un bout de la chaîne à l'autre, c'est à dire depuis les services centraux jusqu'aux DDFiP-DRFiP qui regroupent 80 % des agents effectuant des missions Domaines.

La CGT Finances publiques, avec son collectif national Domaines, en lien avec la mobilisation des collègues de la sphère domaniale, a porté les revendications dans les divers groupes de travail et obligé la DG à se positionner.

Les maigres avancées obtenues pour certains cadres A concernant le régime indemnitaire ou l'affectation continuent d'exclure la grande majorité des agents des Domaines et de faire l'impasse sur les autres aspects revendicatifs :

- ▶ Un maillage au plus près des biens à évaluer.

Une évaluation se fait sur le terrain et ne peut s'envisager raisonnablement du bureau. Cela présuppose l'allocation de moyens humains et matériels suffisants. La CGT réaffirme son attachement à la structure départementale comme échelon géographique de l'évaluation. Elle s'oppose à toute idée de régionalisation, fusse au nom d'un pilotage dont la DNID peut, et doit, avoir la compétence.



Montreuil, le 20/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgifp.finances.gouv.fr)

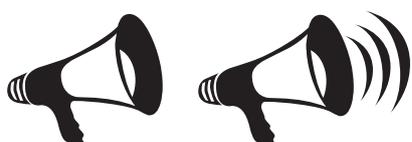
• [dgifp@cgt.fr](mailto:dgifp@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- ▶ Une affectation fine et précise sur les services des domaines pour tous les agents.

L'affectation sur le Domaine relevant de la CAP nationale et les CAPL affectant sur les divers services du Domaine. La création d'une structure Domaine constitue tout autant un progrès pour les agents qui seront mieux à même de décider de leur carrière, qu'un moyen indispensable à la préservation des connaissances acquises qui, le plus souvent, se perdent lorsque l'agent est amené à changer de lieu d'activité.

- ▶ Un régime indemnitaire qui prenne réellement en compte les particularités de l'exercice des missions et versée à tous les agents des Domaines : 37 points (2037euros brut) pour les cadres A (montant de l'ancienne prime Direction) et déclinée pour les autres catégories suivant les ratios de l'ACF «Sujétions pour fonctions particulières», soit 34 points (1871 euros) pour les cadres B et 33 points (1817 euros) pour les cadres C.
- ▶ Une politique de formation à un tout autre niveau, s'appuyant sur une mutualisation centralisée des expériences acquises au niveau national et sur les informations échangées avec tous les acteurs de l'immobilier. Une formation continue en nombre de jours annuels conséquent est indispensable pour tous les agents des Domaines
- ▶ la nécessité de redéfinir les doctrines d'emplois (A et A+, B et C)
- ▶ Aucune externalisation ni privatisation des missions domaniales. Maintien et développement de toutes les missions au sein de la DGFIP.
- ▶ Abandon de la note du 13 janvier 2014 faisant appel à l'expertise privée pour les évaluations des biens de l'état au dessus d'un millions d'euros.



**La CGT Finances Publiques appelle les agents des services des Domaines à poursuivre la mobilisation, et propose une démarche syndicale unitaire. La CGT pour sa part soumet une pétition aux agents et une initiative de mobilisation nationale.**

